

WEBINAIRE

AAP SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR PRODUIRE EN FRANCE LES VÉHICULES ROUTIERS DE DEMAIN ET LEURS COMPOSANTS

Vendredi 3 mars 2023



@PFA_Auto

ORGANISÉ PAR :



FILIÈRE
AUTOMOBILE
& MOBILITÉS



INDUSTRIE
AUTOMOBILE
HAUTS-DE-FRANCE



Introduction

- Le webinaire est enregistré -

Durant le webinaire :



Utilisez le chat pour poser vos questions.
Nous y répondrons à la fin de la présentation.



Pensez à couper vos micros
durant les présentations.

Après le webinaire :



&



La présentation & le replay vous seront
envoyés et disponibles sur demande
auprès des pôles / ARIA .

La PFA rassemble les acteurs de l'industrie automobile en France afin de définir et exécuter sa stratégie et de défendre ses intérêts dans une logique de filière

L'industrie automobile en France

4000 entreprises

350 000 emplois

7 milliards € de dépenses en R&D

1^{ère} industrie en termes de dépôts de brevets

La PFA (*"Plateforme de la Filière Automobile"*)

Grandes entreprises



Fédérations



Partenaires régionaux



Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des plans, pour accompagner et financer la transition de la filière (1/3)

Actions transversales mises en œuvre depuis une dizaine d'années dans l'objectif d'améliorer la **compétitivité-coût et la capacité d'innovation** des entreprises françaises

Baisse de l'impôt sur les sociétés (de 33 % à 25 %)

Mise en place du CICE puis transformation en allègement pérenne de cotisations sociales patronales (entraînant une diminution du coût du travail de 3,4 % dans le secteur automobile)

Aides à la R&D (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation et statut de jeune entreprise innovante)

Aides du Programme d'Investissement d'Avenir

Fonds de l'Innovation pour l'Industrie

Baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros dans le cadre du plan France Relance, proposition de suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023 et 2024 inscrite dans le projet de loi de finances 2023 pour 9,3 milliards d'euros

Aides européennes (H2020 et Horizon Europe)



Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des plans, pour accompagner et financer la transition de la filière (2/3)

Soutien spécifique à l'offre

Le **Plan Automobile** avec un soutien subventionnel de près de 1,5 Md€ et 5,8 Md€ de prêts Garantis

Un fonds de soutien à la modernisation (mai 2020) a permis aux sous-traitants de la filière automobile de maintenir et accélérer leurs investissements industriels, en soutenant 456 projets lauréats à hauteur de 435 M€ pour plus de 1,3 Md€ d'investissements générés

Prêts Garantis par l'Etat (5,8 Md€) et de l'activité partielle (600 M€)

Le CORAM lancé durant l'été 2020 a soutenu 49 projets de R&D amont qui représentent un investissement privé de plus de 1,1 Md€ et bénéficient d'un soutien de la part de l'Etat de près de 349 M€

Le soutien à l'innovation, aux investissements productifs et à la diversification a été renforcé via la structuration de plusieurs **PIIEC**¹ d'envergure

Le PIIEC « microélectronique » (enveloppe de 355M€)

Le PIIEC « batteries » (enveloppe de 1 Md)

Les PIIEC « hydrogène », (enveloppe de plus de 3 Md€)

1) PIIEC: projet important d'intérêt européen commun
Source: DGE



Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des plans, pour accompagner et financer la transition de la filière (3/3)

Soutien spécifique à l'offre (suite)

Le **Plan Automobile II du plan France 2030**, doté d'une enveloppe de 2,6 Md€ de nouveaux crédits

Garantir la maîtrise technologique: soutenir les investissements productifs pour l'industrialisation des véhicules électriques et les principaux composants de leur chaîne de valeur, ainsi que l'installation de nouvelles usines de batteries

Accélérer les investissements de modernisation et de diversification des sous-traitants automobile

Accélérer le déploiement des infrastructures de recharge sur le territoire

Soutien spécifique à la demande

Bonus pour véhicule électrique et hybrides rechargeables

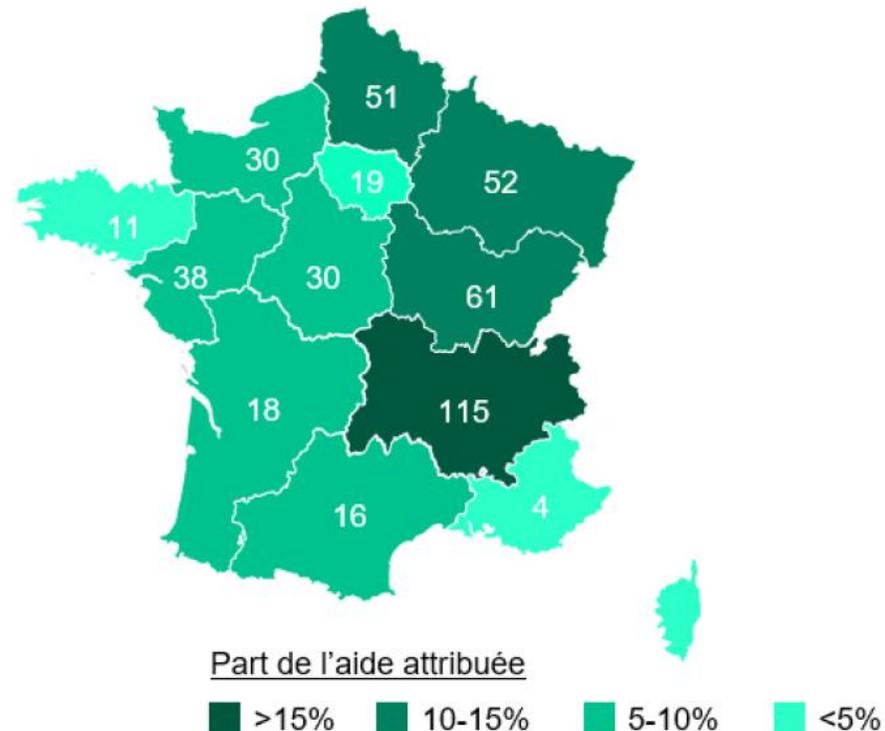
1 million de primes à la conversion (PAC)

Dispositif d'aide spécifique aux VUL et VI électriques

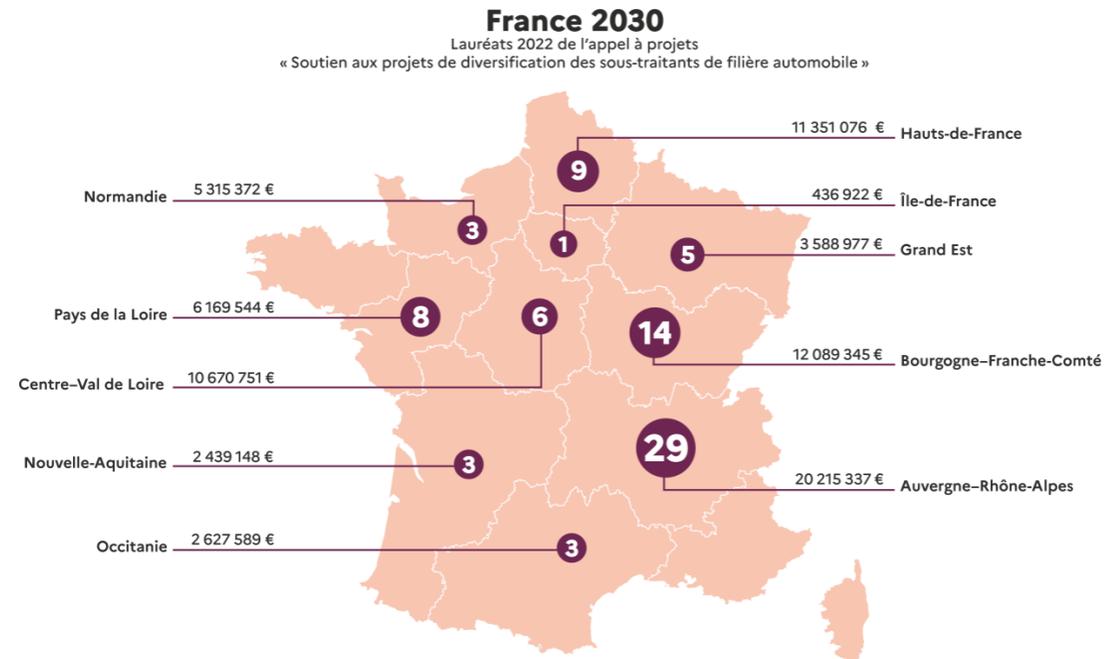


Le fonds de modernisation automobile et l'appel à projet diversification ont permis de soutenir jusqu'à présent resp. 445 et 81 projets pour resp. 395 M€ et 75 M€ d'aides d'Etat

Fonds de modernisation automobile: nombre de projets soutenus par région et part de l'aide attribuée



AAP « soutien aux projets de diversification des sous-traitants de l'automobile »: nombre de projets soutenus par région et aide attribuée



Un soutien inédit de l'Etat à la filière automobile depuis 2020



- **445 projets** soutenus à hauteur de **395 M€** par le fonds de modernisation de la filière automobile



- **81 projets** ont été soutenus pour près de **75 M€** par l'Etat dans le cadre de l'AAP diversification des sous-traitants automobile.



- **49 projets** soutenus dans le cadre du Coram pour **349M€** d'aides



- **95 entreprises** accompagnées dans le cadre de l'**accélérateur automobile**



Le volet automobile du plan France 2030



Soutien à l'investissement

1/ AAP mobilités routières

2/ CORAM

3/ Accompagnement des territoires affectés par les mutations de la filière

4/ AAP de soutien au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques

2,6 Md
€

Soutien
public



Contributions des stratégies d'accélération
(Mobilités, Hydrogène...)



Objectifs des dispositifs de soutien

- Produire en France, à l'horizon 2030, au moins 2 millions de véhicules électriques par an ;
- Maîtriser la conception et l'industrialisation des composants du véhicule de demain (électriques, automatisés, à hydrogène) ;
- Accélérer les investissements de modernisation et de diversification des sous-traitants et faire émerger un tissu industriel amont compétitif, décarboné, innovant, résilient, ancré dans les territoires et créateurs d'emplois d'avenir.

Un AAP « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants »

Ouverture sur 2023

AAP ouvert jusqu'au **15 mai 2023 à 12h00** (midi) avec **une relève intermédiaire prévue le 29 mars 2023**.

5 volets thématiques

<u>Volet 1</u>	<u>Volet 2</u>	<u>Volet 3</u>	<u>Volet 4</u>	<u>Volet 5</u>
Développement et assemblage des véhicules de demain <ul style="list-style-type: none">- Dont nouvelles usines ou micro-usines et retrofit- Uniquement motorisation électrique ou à hydrogène	Production des principaux composants et équipements du véhicule de demain <ul style="list-style-type: none">- Batteries et groupes motopropulseurs électriques- Composants du véhicule à hydrogène- Pièces non-spécifiques aux nouvelles motorisations,- Machines/équipements de procédés des sites industriels	Production des infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les véhicules électriques à batterie et à hydrogène	Diversification des sous-traitants automobile <ul style="list-style-type: none">- Condition : avoir réalisé au moins 40% de son CA dans la filière automobile en moyenne au cours des deux dernières années- Diversification hors automobile	Projets d'amélioration de la performance environnementale des procédés et sites de production <ul style="list-style-type: none">- Condition : CA filière automobile > 20%- Dont économies d'énergie, économie circulaire, amélioration de la performance environnementale des pièces (allègement, intégration de matières recyclées...)



France2030 - Appel à projets

Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants

Vendredi 3 mars 2023

Les objectifs de l'Appel à projets

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les efforts d'investissement productif de la filière automobile pour :

- Permettre de produire en France, à l'horizon 2030, au moins 2 millions de véhicules électriques par an
- Maîtriser la conception et l'industrialisation des composants du véhicule de demain (batteries, hydrogène, électronique, briques technologiques du véhicule autonome et connecté, etc.) ;
- Accélérer les investissements de modernisation et de diversification des sous-traitants et faire émerger un tissu industriel amont compétitif, innovant, résilient, ancré dans nos territoires et créant des emplois d'avenir.



Produire près de **2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030**



Typologies de projets



Le présent AAP est ouvert aux entreprises de toute taille présentant un projet susceptible d'appartenir à l'un des 5 volets suivants :

Volet 1 :
***Développement
et assemblage
des véhicules de
demain***

Volet 2 :
***Production des
principaux
composants et
équipements du
véhicule de
demain***

Volet 3 :
***Production des
infrastructures de
recharge et
d'avitaillement pour
les véhicules
électriques à batterie
et à hydrogène***

Volet 4 :
***Diversification
des sous-
traitants
automobile***

Volet 5 :
***Projets
d'amélioration de
la performance
environnementale
des procédés et
sites de production***

Critères de sélection

Caractère innovant ou transformant du projet

- Pour les projets de RDI, projet innovant qui va au-delà de l'état de l'art (usage, choix technologique, procédé)
- Projet qui se démarque de l'offre existante

Stratégie industrielle (niveau de maturité préexistant, faisabilité technique, capacité opérationnelle et financière, adéquation avec les mutations du secteur)

Impacts socio-économiques sur le territoire – Caractère structurant pour la filière automobile (emplois, filière, socio-économiques, robustesse, modèle économique et marché potentiel)

Performance environnementale et impact sociétal et territorial

- rappel: les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus (*principe DNSH*)

Pertinence du modèle d'affaires, plan de financement, incitativité de l'aide (analyse concurrentielle, déploiement de commercialisation, accès aux marchés)

Mise en œuvre du projet : gouvernance, planning, risques

- Pertinence et complémentarité du partenariat
- Adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs du projet
- Capacité financière à mener le projet

Décarbonation et amélioration de la performance environnementale

Nouvelle grille d'impact DNSH

- Beaucoup plus complète et simplifiée avec des choix multiples.
- Plus détaillée sur les critères de durabilité et indicateurs
- Nécessité de mesurer et suivre les impacts du plan FR30

Informations projet/bénéficiaire(s) identiques à celles indiquées sur la plateforme de dépôt Bpifrance

Nom de l'appel à projet de dépôt	Acronyme du projet	Raison sociale du siège du bénéficiaire	SIREN du siège du bénéficiaire	Chef de file du projet

Qualification du porteur de projet par chacun des bénéficiaires

Auto-déclaration acteur émergent	Qualification d'acteur émergent
<p>Êtes-vous un acteur émergent et à quel</p>	<p>Qualification d'acteur émergent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise de moins de 22 ans - Entreprise opérant un pivot stratégique radical - Entreprise en forte croissance (croissance organique > 20% sur les 3 dernières années) - Entreprise procédant à des opérations de build-up d'entreprises de moins de 3 ans (ou JV) - Entreprise impliquée dans un consortium de R&D collaborative avec des start-ups, si celle-ci sont bénéficiaires de financement <p>Les acteurs ne rentrant dans aucune de ces catégories ne sont pas des acteurs émergents.</p>

Impacts économiques et sociaux pour chacun des bénéficiaires

Impacts sur l'emploi	
<p>Nombre d'emplois directs créés ou maintenus (pendant projet)</p>	<p>Emplois des personnes de l'entreprise affectées au projet durant la durée du projet, c'est-à-dire occupées sur le projet, peu importe que le poste soit nouveau ou non. Il permet de connaître les emplois générés par le projet qu'ils aient été créés ou non. Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet et non l'effectif total de l'entreprise aidée.</p>
<p>Nombre d'emplois directs provisionnels créés ou maintenus post-projet (à 5 ans)</p>	<p>Emploi des personnes de l'entreprise affectées à l'exploitation du projet c'est-à-dire occupées aux suites du projet, peu importe que le poste soit nouveau ou non. Il permet de connaître les emplois générés par le projet qu'ils aient été créés ou non. Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet et non l'effectif total de l'entreprise aidée. Ce qui doit être compté au moment du dépôt du dossier : nombre d'ETP annuels cumulés qui seront créés ou maintenus après le solde du contrat d'aide et durant la phase d'exploitation du projet selon un business plan à 5 ans.</p>

Impact sur l'activité	Chiffre d'affaires total de la structure à TD (démarage du projet)	Année 1 de commercialisation	Année 2 de commercialisation	Année 3 de commercialisation	Année 4 de commercialisation	Année 5 de commercialisation	Total
Chiffre d'affaires directs générés par le projet annuel (€)							

Financement des investissements :

- Permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale
- En faveur des mesures d'efficacité énergétique ;
- En faveur du recyclage et du réemploi des déchets (des autres entreprises)

Uniquement pour les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, recyclage ou protection de l'environnement				
Commun	Colonne à choisir en fonction de la nature de l'investissement			
<p>L'investissement est distinct. Il est spécifique à l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, recyclage ou protection de l'environnement?</p>	<p>Justification concernant l'augmentation du niveau de protection de l'environnement en allant au-delà des normes de l'UE applicables, indépendamment de l'existence ou non de normes nationales obligatoires plus strictes que les normes de l'UE.</p>	<p>Justification concernant l'augmentation du niveau de protection de l'environnement découlant de ses activités en l'absence de normes de l'UE</p>	<p>Justification concernant l'anticipation d'une future norme de l'UE. Dans ce cas préciser également la norme concernée</p>	<p>Pour les investissements en faveur du recyclage et du réemploi des déchets. Préciser la provenance, la nature des déchets et la nature de recyclage.</p>

Types de projets attendus

- Projet **individuel** ou **collaboratif** porté par une entreprise unique, immatriculée au RCS
- **Entreprise de toute taille**
- Montant minimum budget du projet :
 - **1 million d'euros pour les projets individuels**
 - **2 millions d'euros pour les projets collaboratifs**
- Durée de projet de **12 à 48 mois**
- Projets d'investissement productif (volets 1 à 5) et des projets incluant une composante de RDI (volets 1 à 4)
- La réalisation de ces projets peut comporter des phases de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Cette phase d'étude doit se baser sur un niveau de maturité préexistant suffisamment élevé, niveau de TRL 7 – 8 attendu

Dépenses éligibles et modalités d'aide

Types de dépenses éligibles

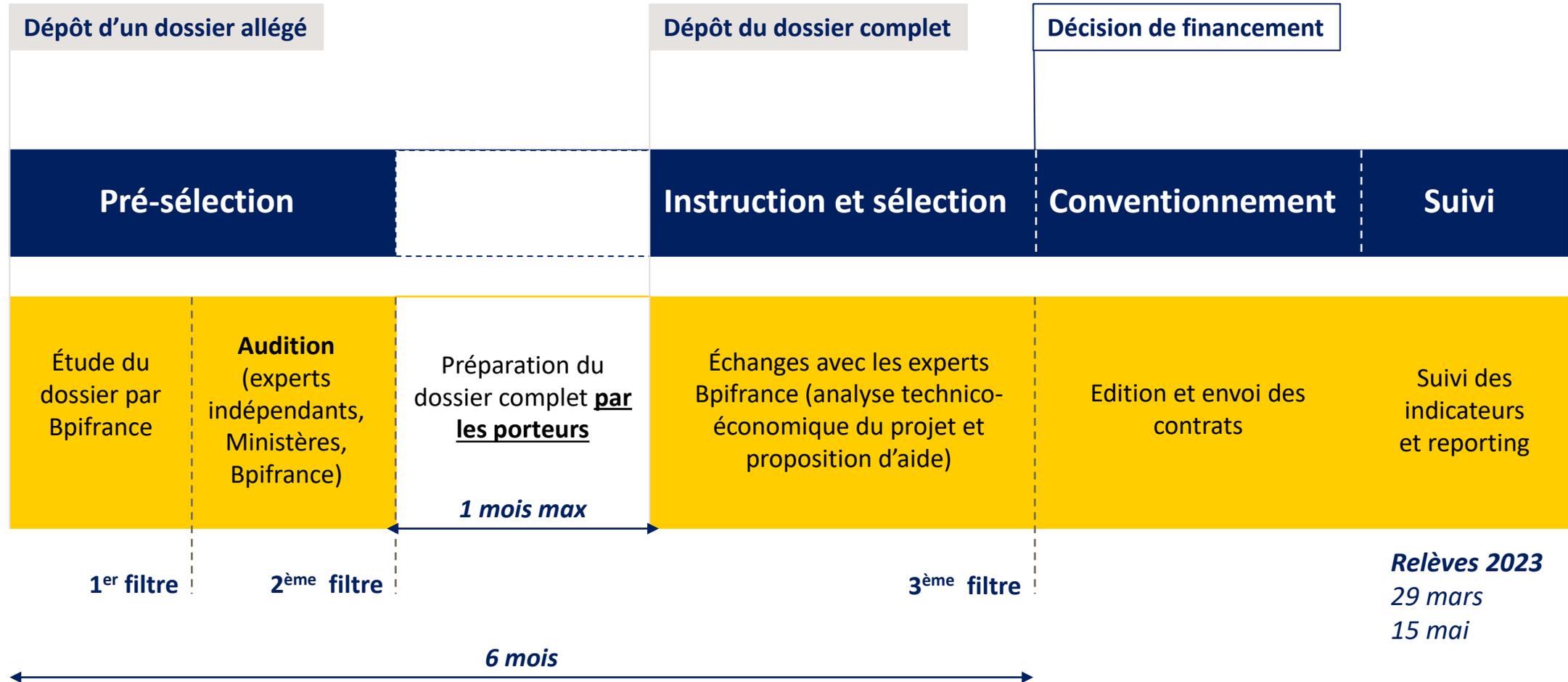
- Salaires de personnels
- Actifs corporels et incorporels
- Dépenses dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique
- Sous-traitance : études de faisabilité (plafond de 30% sur le budget total)
- Loyers de crédit bail sur la durée du projet (si engagement d'acquisition et contrat signé après la date de prise en compte des dépenses)

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de verrouillage du dossier allégé.

Répartition de l'aide de 70% en subvention, et 30% en avances récupérables.

Régime 102077 section 3.13 valable jusqu'à la fin de l'année : investissements industriels pour une reprise durable (suppression des conditions de diversification et de zone AFR – *uniquement pour une activité NAF industrielle, assainissement ou gestion de déchets*)

Processus de sélection et calendrier



Dossier de candidature et dépôt



Premier dépôt - 7 documents à déposer sur la plateforme PICXEL	
Canevas PPT	Présentation du projet sous forme de PPT (environ 30 slides)
Fiche de demande d'aide pour chaque candidat	Fiche de demande d'aide dûment complétée et signée par le représentant légal ou toute personne habilitée (joindre dans ce cas une délégation de signature)
Annexe financière pour chaque candidat	Description de la nature des dépenses
Prévisions économiques pour chaque candidat	Prévisions d'activités, de marges et d'emplois liées au projet
Grilles d'impact	Grille(s) d'impact environnemental et socio-économique à remplir par chacun des partenaires (chef de file compris)
Déclaration d'aide à l'investissement	Déclaration à remplir par l'entreprise - Aide à l'investissement en vue d'une reprise durable
Liasse fiscale pour chaque candidat	Dernière liasse fiscale complète ou dernier bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée et rapport du commissaire aux comptes (ou à défaut de l'expert comptable) sur les comptes du dernier exercice approuvé

Les dossiers de candidature doivent être exclusivement déposés sur l'**extranet Bpifrance** : <https://www.picxel.bpifrance.fr/accueil>

Retrouvez toutes ces informations (dossier de candidature, plateforme de dépôt, dates de relève et cahier des charges) sur **le site de l'appel à projets** : **Appel à projets « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants »** | Bpifrance

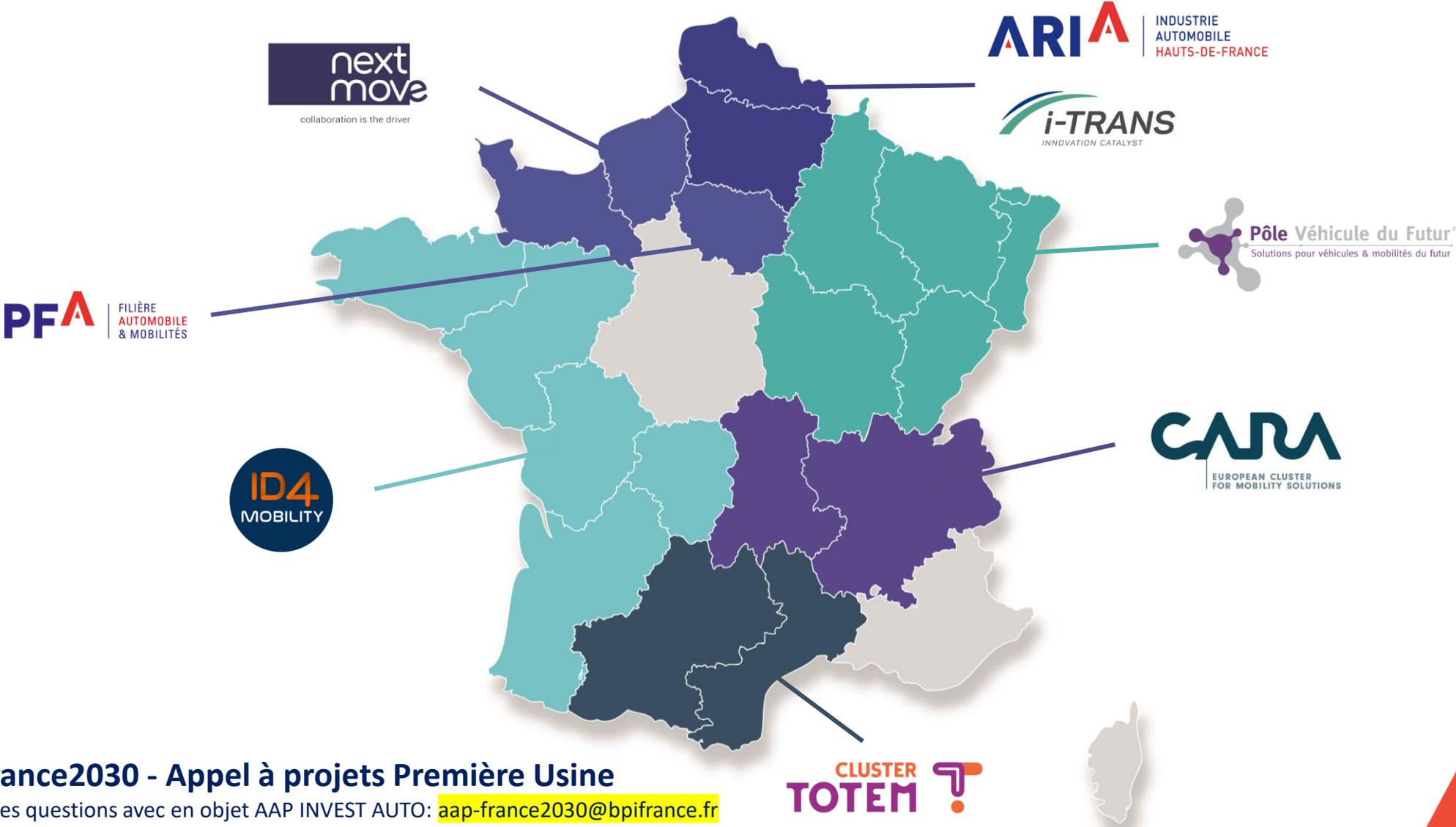
France2030 - Appel à projets Première Usine

Si vous avez des questions avec en objet AAP INVEST AUTO: aap-france2030@bpifrance.fr



TEMPS D'ÉCHANGES

Contactez votre interlocuteur privilégié



France2030 - Appel à projets Première Usine

Si vous avez des questions avec en objet AAP INVEST AUTO: aap-france2030@bpifrance.fr

